

Déclaration des associations françaises et européennes de femmes pour le droit à la maternité librement choisie

Paris, le 29 septembre 2007

La Déclaration ci-après a été adoptée à l'issue d'un Séminaire national tenu à Paris le 29 septembre, dont il est rendu compte ci-dessous (rubrique France). Outre les associations françaises présentes ont cosigné la Vice-présidente de l'**AFEM**, Sophie DIMITROULIAS, la Présidente du **GEFDU**, (Groupe européen des femmes diplômées des universités) Renée GERARD et la Vice-présidente du **LEF** (Lobby Européen des Femmes) Martine LEVY.

Cette Déclaration a été relayée auprès de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe par les déléguées du GEFDU et de l'AFEM.

Les Associations féminines et féministes, françaises et européennes, soussignées :

1. Rappelent que l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est une valeur et un droit fondamental universel, et un fondement inaliénable de notre identité démocratique européenne. Elle fait partie des principes fondamentaux du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne et s'impose de manière absolue, tant à leurs institutions, qu'à leurs États membres.
2. Dénoncent les attaques directes et indirectes récurrentes, portées par certains Etats contre cette valeur, et notamment contre le droit à la maternité et à la sexualité librement choisies.
3. Demandent instamment que ce droit, premier des droits corollaires de l'égalité entre femmes et hommes, soit préservé et garanti tant au niveau européen qu'au niveau national sans exception aucune.
4. Demandent à cet égard que soit garanti à toutes les femmes en Europe, l'accès libre et sécurisé à la contraception et aux technologies d'interruption volontaire de grossesse médicalisée, ainsi qu'à l'éducation et à l'information y relatives.

Déclaration de soutien des OING à Amnesty International

Strasbourg, le 1er octobre 2007

L'AFEM et l'ensemble des OING, dans le cadre de la Commission de Liaison de la Conférence des OING au Conseil de l'Europe, ont soutenu Amnesty International contre les attaques fondées sur des positions doctrinales religieuses, les Droits de l'Homme, la place des femmes dans la société et les droits liés à la sexualité et à la reproduction, suite à leur campagne contre la violence faite aux femmes à la maison ou dans les conflits armés.

Les OING soutiennent fermement la décision d'Amnesty International de **défendre les femmes et leurs droits, tels que l'accès à l'avortement en cas de viol et d'inceste ou dans le cas où la grossesse mettrait en péril la santé de la jeune fille ou de la femme**. Cette position est approuvée par la plupart des législateurs et la grande majorité des personnes en Europe, mais certains dirigeants religieux, notamment l'Eglise catholique romaine, ont attaqué Amnesty International en raison de sa position sur l'avortement, en accusant l'association de s'être "disqualifiée" en tant que défenseur des Droits de l'Homme. Amnesty International a plaidé pour que les femmes soient protégées d'une humiliation de plus ainsi que de violations supplémentaires de leurs droits en matière de reproduction.

La déclaration rappelle que les principes d'Amnesty International sont les mêmes que ceux du Conseil de l'Europe : **"Bien que nous venions de contextes différents et que nous ayons des convictions politiques, culturelles et religieuses largement diverses, nous sommes néanmoins unis par la volonté de travailler pour un monde où chacun jouit de ses Droits humains"**.